



# communiqué

N<sup>o</sup>:  
No.: 172

Le 18 novembre 1985

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES  
ANNONCE SA DÉCISION DE VENDRE LES DROITS  
D'ADHÉSION AU ABERDEEN MARINA CLUB, HONG KONG

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'il a demandé au Ministère de vendre dans les meilleurs délais les 34 droits d'adhésion (transférables) au Aberdeen Marina Club qu'il a acquis pour les employés de la Commission du Canada à Hong Kong et leurs familles.

Ces droits d'adhésion ont été achetés en 1984 dans le cadre du programme de services récréatifs dans les missions difficiles du Ministère. Mis sur pied sur la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur, ce programme a pour objet de fournir des services récréatifs aux employés du gouvernement canadien et à leurs familles qui sont affectés dans des missions difficiles à l'étranger.

Le mois dernier, le Vérificateur général a contesté l'achat de ces droits d'adhésion par le Ministère. Il n'a toutefois pas mis en doute la nécessité de fournir des services récréatifs familiaux aux employés du gouvernement fédéral qui vivent dans la région urbaine onéreuse qu'est Hong Kong.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a souligné que le Conseil du Trésor a fait son propre examen et en est arrivé aux conclusions suivantes:

"a) le principe du programme de services récréatifs dans les missions difficiles est valable;

b) le ministère des Affaires extérieures a agi dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil du Trésor lorsqu'il a approuvé la transaction de Hong Kong;

c) le ministère des Affaires extérieures n'a commis aucune irrégularité comptable et, en fait, a employé de saines pratiques de gestion de la trésorerie en répartissant les coûts sur une période de trois ans.

En d'autres termes, le Ministère n'a commis aucune irrégularité technique ou autres dans cette transaction."

Néanmoins, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a décidé que le projet de Hong Kong, même s'il s'apparente à d'autres éléments du programme, comporte des coûts inhabituels qui représentent un pourcentage disproportionné du programme initial.

Par conséquent, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a demandé au Ministère de prendre les mesures suivantes:

- Mettre un terme à l'achat des droits d'adhésion et les vendre aussi rapidement que possible conformément aux modalités de l'investissement.

- A mesure que seront vendus les droits d'adhésion, prendre d'autres mesures pour fournir des services récréatifs aux employés du gouvernement et à leurs familles en poste à Hong Kong.

- Elaborer de nouvelles lignes directrices pour le programme de services récréatifs dans les missions difficiles, en fonction de l'examen effectué par l'Inspecteur général du Ministère, et en consultation avec le Conseil du Trésor.